La Roche-sur-Yon
Le cœur Vendée

ville de culture !
La Roche-sur-Yon, l'étonnante

Règlement des études

Conservatoire - École d'art

à rayonnement départemental

Arts Plastiques, Danse, Musique, Théâtre

Établissement classé Danse, Musique, Théâtre

Conservatoire – École d'art
à rayonnement départemental
Arts plastiques, Danse, Musique, Théâtre

Ville de La Roche-sur-Yon

RÈGLEMENT DES ÉTUDES

Table des matières

I- Présentation et missions du Conservatoire – École d'art (CRD-EA) 3
1.1 Conservatoire Danse, Musique, Théâtre (CRD) 3
1.2 École d'art (EA) 3
II- Objet du Règlement des études 3
III- Rôle du Conseil pédagogique du CRD-EA 4
IV- Structuration du CRD-EA 4
4.1 Les départements pédagogiques 4
4.2 L'équipe pédagogique 6
4.3 L'équipe administrative et technique 6
V- Modalités d'inscription 6
5.1 Conservatoire Danse, Musique, Théâtre (CRD) 6
5.2 École d'art (EA) 7
VI- L'organisation pédagogique générale du CRD-EA 7
6.1 Conservatoire Danse, Musique, Théâtre (CRD) 7
6.2 École d'art (EA) 8
VII- Le contenu pédagogique des enseignements du CRD-EA 8
7.1 Eveil musical, initiation danse et théâtre 8
7.2 Cycle I, II et III Danse 10
7.3 Cycle I, II et III Musique 13
7.4 Cycle I, II et III Théâtre 15
7.5 Le parcours pédagogique en formation musicale 16
7.6 École d'art 17
7.7 Le parcours du spectateur 18
VIII- Evaluation des élèves en cursus Danse, Musique, Théâtre au CRD 18
8.1 Contrôle continu 18
8.2 Autoévaluation 18
8.3 Évaluations de fin de cycle I 19
8.4 Évaluations de fin de cycle II 20
8.5 Évaluations de fin de cycle III 21
8.5.1 Certificat d'Études Chorégraphiques (CEC) 21

8.5.2 Certificat d'Études Musicales (CEM) 22
8.5.3 Certificat d'Études Théâtrales (CET) 24
IX- Le Cycle spécialisé en musique (CRD) 25
X- Les dispositifs particuliers au sein du CRD-EA 28
10.1 Le département Jazz – Musiques Actuelles Amplifiées (MAA) 28
10.1.1 Le Jazz 28
10.1.2 Les Musiques Actuelles Amplifiées (MAA) 29
10.1.3 La Musique Assistée par Ordinateur (MAO) 29
10.1.4 Les modules complémentaires 29
10.2 La voix 30
10.2.1 Les chœurs 30
10.2.2 Le chant lyrique 30
10.3 La direction de chœurs 31
10.4 L'accueil des personnes en situation de handicap 31
10.5 L'attention au corps 32
XI- Les dispositifs d'Éducation Artistique et Culturelle du CRD-EA 32
11.1 Les Interventions en milieu scolaire (IMS) 32
11.2 Le dispositif Orchestre à l'école et au collège 33
11.3 Les Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) 33
11.4 Les Classes à Horaires Aménagés Danse – Théâtre (CHAD-T) 33
11.5 Les options et spécialités Danse, Musique, Théâtre au lycée 34
11.6 Les dispositifs d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) de l'École d'art 34
XII- Les dispositifs du CRD à destination des adultes 35
12.1 Le cursus adulte musique (débutants et non débutants) 35
12.2 Le parcours adulte musique (non débutants) 36
12.3 Les pratiques collectives 36
XIII- Les clés de la réussite au CRD 37
13.1 Présence et assiduité dans le parcours 37
13.2 Travail en autonomie 37
13.3 Investissement dans les pratiques collectives et projets pédagogiques 37
13.4 Location d'instruments et achat de fournitures 37
13.5 Utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque 37
Annexe 1 – Équipe pédagogique du CRD-EA 39

Règlement des études validé en :
Conseil pédagogique le 28 novembre 2024
Conseil d'établissement le 21 janvier 2025

I- Présentation et missions du Conservatoire – École d'art (CRD-EA)

1.1 Conservatoire Danse, Musique, Théâtre (CRD)

Le Conservatoire est un service de la ville de La Roche-sur-Yon dispensant un enseignement artistique en danse, musique et théâtre.

Il s'agit d'un établissement public contrôlé par l'Etat pour tout ce qui concerne la pédagogie. La gestion administrative et financière est quant à elle placée sous l'autorité de la ville de La Roche-sur-Yon.

Les missions du Conservatoire Danse, Musique, Théâtre sont définies dans un souci de cohérence nationale, tout en tenant compte des réalités du territoire sur lequel il rayonne.

- Missions artistiques

Le Conservatoire a pour vocation première de former des amateurs aux pratiques et aux créations artistiques, en dispensant un enseignement spécialisé riche et diversifié dans les domaines de la danse, de la musique et du théâtre. Il offre également une formation complète aux futurs artistes professionnels en assurant une bonne orientation vers les écoles supérieures.

- Missions éducatives

Le Conservatoire est un lieu privilégié pour la structuration de l'individu dans le processus de l'apprentissage. Il participe par ses interventions en milieu scolaire à l'éducation générale en partenariat avec l'Éducation Nationale et s'intègre au Contrat local d'éducation artistique (CLEA) de la ville de La Roche-sur-Yon.

- Missions sociales et territoriales

Le Conservatoire contribue à la réduction des inégalités d'accès à la culture au travers d'actions de sensibilisation et d'animation de la vie culturelle de la ville. Centre de ressources à part entière, il affirme son rayonnement territorial grâce à la création de réseaux départementaux, régionaux et nationaux.

1.3 École d'art (EA)

L'École d'art initie enfants et adultes à la pratique des arts plastiques : dessin, peinture, aquarelle, modèle vivant, céramique, photographie, édition, arts numériques, bande dessinée, histoire de l'art. Elle accueille un public varié et intergénérationnel. Chaque année, des élèves des classes élémentaires, des collèges et des lycées de La Roche-sur-Yon participent aux dispositifs d'Éducation Artistique et Culturelle proposés à l'École d'art. L'École d'art mène également des projets avec les étudiants en partenariat avec l'IUT de La Roche-sur-Yon.

II- Objet du Règlement des études

Le règlement des études décline les modalités de fonctionnement et d'application des différents parcours pédagogiques proposés par l'établissement.

Il précise les contenus des cursus ainsi que leurs modalités d'évaluation. Il peut intégrer ou se référer à un certain nombre de documents et annexes précisant les modalités d'enseignements spécifiques.

Il est la référence pour les usagers auxquels il explicite les choix opérés par l'établissement à l'intérieur des possibilités offertes par les textes cadres - tels que le Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP) et le Règlement intérieur du Conservatoire-École d'art - et

dans le respect de ceux-ci. Il permet d'éclairer le dialogue entre les usagers et les équipes pédagogiques pour l'orientation concrète de chaque élève. Il est élaboré et validé au sein des différentes instances de concertation qui en assurent le suivi et l'évolution.

Il est donc amené à être modifié, notamment dans le cadre de la procédure de renouvellement de classement de l'établissement, de la rédaction d'un nouveau projet d'établissement ou d'ajustements pédagogiques décidés en Conseil pédagogique.

Enfin, il est réputé connu de tous les élèves, de leurs parents ou représentants légaux, des enseignants et des personnels administratifs. Il peut être fourni lors de la première inscription et demeure disponible sur demande auprès du secrétariat de scolarité.

III- Rôle du Conseil pédagogique du CRD-EA

Le Conseil pédagogique, instance de concertation, est un espace de réflexions communes permettant d'assurer le suivi des projets et des parcours des élèves.

Il peut à ce titre :

- Examiner les situations particulières échappant au périmètre du Règlement des études ;
- Valider les organisations pédagogiques élaborées avec l'ensemble de l'équipe pédagogique et administrative ;
- Procéder à des validations d'acquis antérieurs pour toute nouvelle inscription.

Il émet un avis avant décision finale de la direction du CRD-EA de La Roche-sur-Yon.

IV- Structuration du CRD-EA de la Roche-sur-Yon

4.1 Les départements pédagogiques

Le CRD-EA dispense ses enseignements dans 4 grands domaines artistiques : Arts plastiques, Danse, Musique et Théâtre. Il est organisé en 17 départements pédagogiques.

Les départements et coordinateurs/coordinatrices pédagogiques

Conservatoire - Ecole d'art
Direction : Xavier Jamin
Conseillère aux études : Camille Guicheteau

Arts Plastiques

Coordination
Ecole d'art
Olivier Josso-Hamel

Danse

Coordination
Juliette Vezat

Musique

Actions de diffusion hors les murs
Coordination : Fabrice Auger

Bois
Coordination : Marc Sezestre

Cordes frottées
Coordination : Julie Badeau

Cordes pincées
Coordination : Basile Gahon

Cuivres
Coordination : Xavier Jamin

Formation musicale
Coordination : Sophie Heuzé

Instruments polyphoniques
Coordination : Camille Berthelin

Interventions en milieu scolaire
Coordination : Céline Lacaze

Jazz et Musiques Actuelles Amplifiées
Coordination : Patrick Charnois

Musiques anciennes
Coordination : Gaëlle Coulon

Piano
Coordination : Isabelle Vieille

Pratiques amateurs adultes
Coordination : Florence Collin

Pratiques collectives
Coordination : Sabine Aubert

Référent handicap
Coordination : Raoul Jehl

Voix et accompagnateurs
Coordination : Noël Relandeau

Théâtre

Coordination
Laurent Brethome

4.2 L'équipe pédagogique (annexe 1)

L'équipe pédagogique du Conservatoire – École d'art est composée d'enseignants diplômés (certificat d'aptitude, diplôme d'État de professeur, diplôme universitaire de musicien intervenant, master en pédagogie, etc.) et recrutée conformément aux dispositions des statuts particuliers de la filière culturelle de la fonction publique territoriale. Ils dispensent leur enseignement dans le respect du Schéma national d'orientation pédagogique spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre (SNOP) et du projet d'établissement.

Les professeurs accompagnateurs travaillent en étroite collaboration avec les autres professeurs de l'établissement. Ils participent à l'évolution et à la progression pédagogique des élèves. Ils peuvent être sollicités par les professeurs et les élèves. Ils accompagnent principalement les disciplines instrumentales, vocales et chorégraphiques lors des cours, auditions, master-class, examens, concerts et spectacles. Des permanences sont également mises en place pour permettre aux élèves de bénéficier de créneaux de répétition.

Ces personnels sont intégrés à la Direction des Affaires Culturelles de la ville de La Roche-sur-Yon.

4.3 L'équipe administrative et technique

L'équipe administrative du Conservatoire - École d'art est composée d'un directeur, d'un conseiller aux études, d'un pôle scolarité composé de 3 agents, d'un chargé de diffusion et organisation pédagogique, d'un bibliothécaire et d'un agent à 50% accueil et 50% bibliothèque. Ces personnels assurent des missions de suivi administratif, d'accueil des familles, de relation avec les institutions partenaires, de gestion de ressources documentaires.

Ces personnels sont intégrés à la Direction des Affaires Culturelles de la ville de La Roche-sur-Yon.

Le personnel technique de la Direction des Affaires Culturelles de la ville de La Roche-sur-Yon accompagne les enseignants du Conservatoire-École d'art dans les différents projets pédagogiques et artistiques.

V- Modalités d'inscription

5.1 Conservatoire Danse, Musique, Théâtre (CRD)

La campagne d'inscription et de réinscription, d'une durée de 15 jours, se tient chaque année à la fin du mois de juin à la suite des portes ouvertes de l'établissement.

Toute demande de première inscription doit être formulée à l'aide du dossier papier disponible à l'accueil du Cyel à partir de la mi-juin.

Les réinscriptions s'effectuent uniquement en ligne via la plateforme iMuse.

La liste des pièces à fournir figure dans le dossier papier et sur la plateforme iMuse.

Les admissions sont communiquées par voie d'affichage dans le hall d'accueil du Cyel au début du mois de septembre.

Critères d'admission en classes instrumentales
1/ Elèves déjà dans l'établissement 2/ Nouveaux élèves enfants débutants formulant une 1re demande 3/ Nouveaux élèves adolescents débutants formulant une 1re demande 4/ Instrument demandé en 2ème et 3ème choix 5/ Demande de pratique d'un 2ème instrument 6/ Elèves adultes Les demandes des élèves inscrits en spécialité musique dans les lycées partenaires et conventionnés (Pierre Mendès France, St François d'Assise), dans un autre Conservatoire ou dans une autre structure (ex : écoles associatives) sont étudiées au cas par cas et prioritairement.

5.2 École d'art (EA)

La campagne d'inscription, d'une durée de 15 jours, se tient chaque année à la fin du mois de juin à la suite des portes ouvertes de l'établissement.

Les demandes d'inscription peuvent être formulée à l'aide du dossier papier disponible à l'accueil du Cyel à partir de la mi-juin ou en ligne via la plateforme iMuse.

Les demandes sont traitées par ordre d'arrivée et selon les places disponibles. Les inscriptions sont confirmées par mail à partir de la fin août.

Les demandes non validées sont placées sur liste d'attente.

VI- L'organisation pédagogique générale du CRD-EA

6.1 Conservatoire Danse, Musique, Théâtre (CRD)

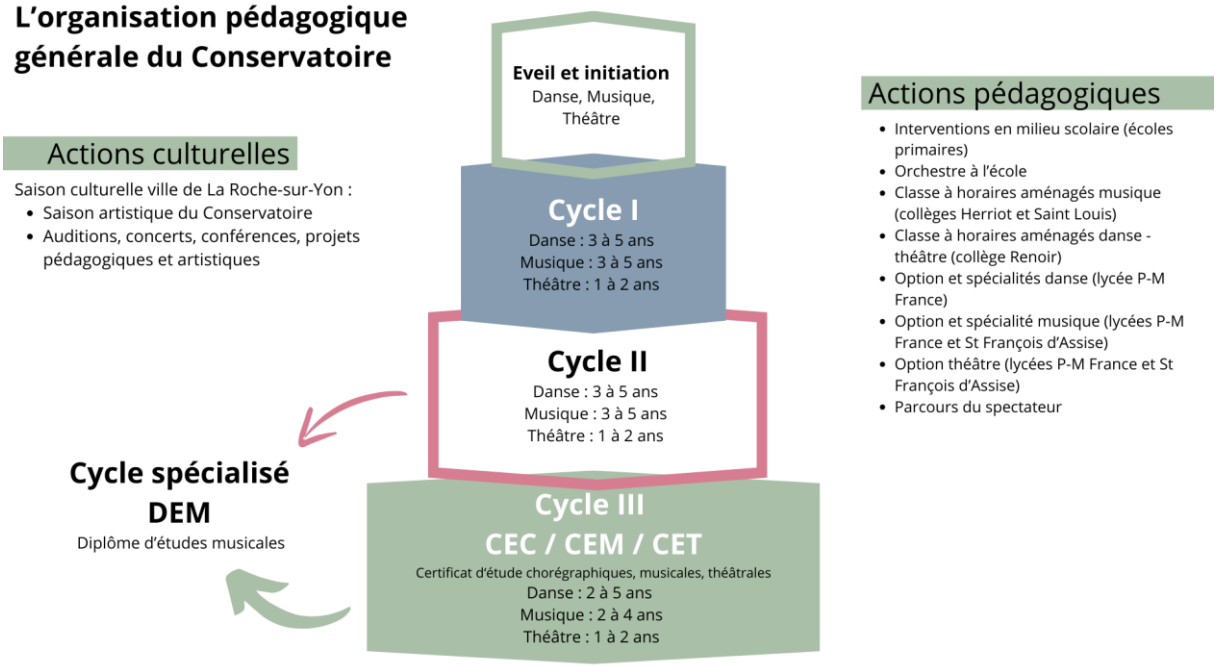

6.2 École d'art (EA)

Pleinement dédiée aux pratiques artistiques amateures et propose un large éventail de cours et d'ateliers spécifiques. Leur objectif consiste à permettre au plus grand nombre et à tout âge de développer sa créativité en explorant différentes techniques plastiques et démarches artistiques. Un programme détaillé de cette offre est décliné dans une brochure annuelle disponible à l'accueil du CYEL et sur le site internet de la ville de La Roche-sur-Yon.

L'École d'art participe pleinement aux actions d'Éducation Artistique et Culturelle de la ville de La Roche-sur-Yon, en proposant et développant de nombreux dispositifs pédagogiques allant de la maternelle jusqu'au public étudiant. Par exemple, l'Art Aux Enfants forme animateurs et ATSEM du territoire à la médiation artistique sur le temps périscolaire à l'aide de livrets et de malles pédagogiques. En partenariat avec l'IUT de La Roche-sur-Yon, l'École d'art réalise également la revue annuelle Bruire avec les étudiants du département Information et Communication. Par ailleurs, les Rencontres Dossiers de l'École d'art accompagnent les lycéens préparant leurs concours d'entrée aux écoles supérieurs, en aidant à la construction de leur projet artistique, au dossier de présentation et à la soutenance orale.

En outre, l'École d'art accueille chaque année des artistes en résidence ou en workshop, offrant aux élèves la possibilité de les rencontrer, de découvrir leur travail et de pratiquer ensemble selon les propositions élaborées avec l'équipe pédagogique.

VII- Le contenu pédagogique des enseignements du CRD-EA

Le Conservatoire (CRD) propose un enseignement artistique pour tous. Selon les directives du Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP), le parcours pédagogique s'articule autour d'un cursus diplômant en trois cycles qui peut être précédé de phases d'éveil et d'initiation, à partir de ans pour la musique, 6 ans pour la danse et 8 ans pour le théâtre.

Un cycle est une période souple de formation qui permet à l'élève d'acquérir les compétences attendues en suivant son propre rythme d'apprentissage.

7.1 Eveil musical, Initiation Danse et Théâtre (CRD)

Les phases d'éveil et d'initiation sont proposées sous forme d'ateliers collectifs.

Eveil musical

Objectif : familiariser l'enfant avec la musique, l'instrument, le langage et les codes musicaux à travers la notion de jeu.

Public : élèves de grande section et CP

Durée : 45 minutes

Rythme et chant

Objectif : découvrir le premier instrument de tous, la voix, développer l'écoute et le sens rythmique, se préparer à aborder l'apprentissage d'un instrument dans les conditions les plus favorables.

Public : élèves en CP

Durée : 45 minutes

Musique et mouvement

Objectif : associer la musique et la danse de façon ludique et créative et s'ouvrir aux perceptions corporelles et sensorielles.

Public : élèves en CP

Durée : 45 minutes

Parcours découverte instrumentale

Objectif : découvrir les instruments enseignés au Conservatoire afin d'identifier au mieux son choix d'instrument avant une entrée en cursus.

Public : élèves en CP et inscrits dans les cours d'Eveil musical, Rythme et Chant et Musique et Mouvement

Durée : 30 minutes

Initiation danse

Objectif : éveiller la perception, la créativité et la sensibilité artistique par le mouvement, la prise de conscience de l'espace, l'habilité corporelle et la relation aux autres.

Public : élèves en CP

Durée : 45 minutes

Initiation théâtre

Objectif : s'essayer à l'art théâtral, au jeu, à travers la pratique d'exercices ludiques et pédagogiques.

Public : enfants entre 8 et 12 ans

Durée : 3 stages de 12 heures par an

7.2 Cycles I, II et III Danse (CRD)

Le Conservatoire de La Roche-sur-Yon propose un enseignement de la danse contemporaine et de la danse classique, avec dominante contemporaine.

	Cycle I
Durée	3 à 5 ans
Public	enfants à partir de 8 ans
Objectifs	• Approfondissement de la structuration corporelle et de l'expression artistique • Acquisition des éléments techniques de base • Initiation par la découverte des œuvres • Introduction d'une pratique d'évaluation partagée entre élèves
Contenus	• Appréhension du mouvement dansé, des qualités d'intention, relation au temps et à l'espace • Acquisition des bases de la technique de la danse en tant que langage et développement de l'expressivité corporelle • Découverte des bases d'au moins une autre discipline de danse • Mémorisation et interprétation de courts enchaînements • Acquisition des bases rythmiques, exploration de la relation du mouvement dansé à la musique
Organisation pédagogique	1ère année : • 2 cours classique • des modules de culture chorégraphique (1h30 - 4 fois/an minimum) 2h/semaine 2ème, 3ème année : • 1 cours classique • 1 cours contemporain • 1 cours de formation musicale pour danseurs • des modules de culture chorégraphique (1h30 - 4 fois/an minimum) 2h30/semaine 4ème, 5ème année : • 2 cours classique • 1 cours contemporain • 1 cours de formation musicale pour danseurs • des modules de culture chorégraphique (1h30 - 4fois/an minimum) 5h/semaine + parcours du spectateur + masterclass + spectacles et prestations publiques

	Cycle II
Durée	3 à 5 ans
Public	• Elèves ayant validé le cycle I et l'entrée en cycle II • Nouveaux élèves ayant des acquis équivalant à une entrée en cycle II (tests d'entrée : 1 cours classique, 1 cours contemporain + entretien)
Objectifs	• Appropriation de la danse comme langage artistique • Exploration pratique de l'endurance • Consolidation d'une culture chorégraphque par la familiarisation avec les œuvres • Initiation à l'improvisation et à la composition • Développement de la capacité à analyser sa danse et celle des autres • Introduction à l'autoévaluation
Contenus	• Approfondissement des acquis du cycle I • Nouvelles acquisitions d'éléments de la technique et du langage chorégraphique • Poursuite de l'apprentissage d'au moins une autre discipline de danse • Compréhension rythmique, exploration de la musicalité du mouvement • Encouragements aux travaux personnels et au développement de l'autonomie de l'élève
Organisation pédagogique	1ère, 2ème année : • 2 cours classique • 1 cours contemporain • 1 atelier technique chorégraphique • des modules de culture chorégraphique (1h30 - 4fois/an minimum) 5h45/semaine 3ème, 4ème année : 6h15 à 8h de cours /semaine Au choix **Cursus contemporain** • 1 cours classique • 2 cours contemporain • 1 atelier chorégraphique **Cursus renforcé** • 1 cours classique • 2 cours contemporain • 1 atelier chorégraphique • 1 cours classique / atelier répertoire + cours de formation musicale danseurs (1h30 - 3fois/an) + parcours du spectateur + masterclass + spectacles et prestations publiques

	Cycle III
Durée	2 à 5 ans
Public	• Elèves ayant validé le cycle II et l'entrée en cycle III • Nouveaux élèves ayant des acquis équivalant à une entrée en cycle III (tests d'entrée : 1 cours classique, 1 cours contemporain + entretien)
Objectifs	• Capacité à développer un projet artistique personnel et à s'intégrer au projet d'un groupe dans le champ de la pratique amateur • Autonomie dans l'appropriation de la danse en tant que langage artisitique et dans l'expérience de l'interprétation • Capacité à analyser des oeuvres chorégraphiques • Développement de l'endurance et approche de la virtuosité • Capacité opérationnelle d'auto-évaluation
Contenus	• Approfondissement des acquis techniques et du langage chorégraphique • Poursuite de l'apprentissage d'une autre discipline de danse • Découverte du patrimoine chorégraphique et pratiques des répertoires • Musicalité du mouvement • Créativité
Organisation pédagogique	6h à 9h30 de cours/semaine Au choix : **Cursus contemporain** • 2 cours contemporain • 1 cours classique • 1 atelier chorégraphique **Cursus renforcé** • 2 cours contemporain • 1 cours classique • 1 atelier chorégraphique • 1 cours classique / atelier répertoire + cours de formation musicale danseurs (1h30 - 3fois/an) + parcours du spectateur + masterclass + spectacles et prestations publiques

7.3 Cycles I, II et III Musique (CRD)

	Cycle I
Durée	3 à 5 ans
Public	enfants à partir de 7 ans ou élèves en CE1
Objectifs	• Affiner le sens de l'écoute, développer les perceptions et construire un vocabulaire musical • Discerner et nommer les principaux éléments du langage musical • Faire connaissance avec les différentes esthétiques musicales • Se situer dans un contexte collectif • Se présenter en public • Se former à l'écoute du concert • Découvrir les outils de l'autoévaluation • Atteindre des objectifs techniques propres à chaque instrument
Organisation pédagogique	1ère année : 1h30 de cours/semaine • 1 cours intrumental (30 min) • 1 cours de formation musicale (1h) 2ème à 5ème année : 2h30 à 2h45 de cours /semaine • 1 cours instrumental (30 min) • 1 cours de formation musicale (1h à 1h15) • 1 pratique collective vocale ou instrumentale (orchestres, ensembles, choeurs) (1h) + pratique régulière avec les pianistes accompagnateurs + projets pédagogiques + spectacles, auditions + parcours du spectateur

	Cycle II
Durée	3 à 5 ans
Public	Elèves ayant validé le cycle I et l'entrée en cycle II
Objectifs	• Mobiliser les repères culturels permettant de s'approprier un langage musical • Tenir sa place dans une pratique collective • Acquérir des outils d'analyse pour situer les œuvres dans leur contexte culturel et adapter son interprétation en conséquence • Utiliser les outils de l'autoévaluation • Atteindre des obejctifs techniques propres à chaque instrument
Organisation pédagogique	3h de cours/semaine minimum • 1 cours instrumental (45 min) • 1 cours de formation musicale (1h15 à 1h30) • 1 pratique collective vocale ou instrumentale (orchestres, ensembles, chœurs) (1h) 3h/semaine minimum + pratique régulière avec les pianistes accompagnateurs + projets pédagogiques + spectacles, auditions + parcours du spectateur

	Cycle III
Durée	2 à 4 ans
Public	Elèves ayant validé le cycle II et l'entrée en cycle III
Objectifs	• Accroître et approfondir ses compétences • Mobiliser sa culture pour développer un esprit critique et défnir ses choix d'interprétation • S'intégrer dans le champ de la pratique musicale en amateur • Etre en mesure de réaliser un projet artisitique personnel • S'orienter vers de nouvelles pratiques • S'engager dans une voie complémentaire telle que la direction, l'écriture, la composition... • Atteindre des objectifs techniques propres à chaque instrument
Organisation pédagogique	4h de cours/semaine minimum • 1 cours instrumental (1h) • 1 cours de formation musicale (1h30 à 2h) • 1 pratique collective (1h) • toute autre discipline complémentaire facultative + pratique régulière avec les pianistes accompagnateurs + projets pédagogiques + spectacles, auditions + parcours du spectateur

7.4 Cycles I, II et III Théâtre (CRD)

	Cycle I
Durée	1 à 2 ans
Public	jeunes à partir de 15 ans (admission prononcée à la suite d'un stage)
Objectifs	• Se confronter aux exigences du travail de groupe, à l'enjeu collectif du jeu dramatique • Appréhender le "corps théâtral" : voix, corps dans l'espace • Approcher le "jeu avec" : regard, écoute et adresse à l'autre • Mise en enjeu de la prise de parole individuelle et collective • Travailler la mémorisation
Organisation pédagogique	• 1 cours de théâtre de 3h30 • 1 cours de chant • 3 stages dans l'année + parcours du spectateur + spectacles et prestations publiques + participation à des projets transversaux avec les autres départements du CRD

	Cycle II
Durée	1 à 2 ans
Public	Elèves ayant validé le cycle I et l'entrée en cycle II
Objectifs	• Maîtriser le corps et son inscription dans l'espace et le temps • Maîtriser la voix, parlée et chantée, la fonction poétique du langage à travers la diction, l'intonation, l'intention, du souffle jusqu'à la parole • Aborder le jeu théâtral par la présence, l'engagement, le rapport à l'autre, la prise de distance, la mémorisation par coeur et par corps • Acquérir les bases d'une culture théâtrale • Explorer diverses techniques ou disciplines complémentaires
Organisation pédagogique	• 2 cours de théâtre de 3h • 1 stage de chant • 4 stages dans l'année + parcours du spectateur + spectacles et prestations publiques + participation à l'Escape Game Théâtral du Grand R + participation à des projets transversaux avec les autres départements du CRD

	Cycle III
Durée	1 à 2 ans + année d'envol
Public	Elèves ayant validé le cycle II et l'entrée en cycle III
Objectifs	• Poursuivre l'entrainement corporel et vocal • Privilégier le travail d'interprétation • Approfondir la culture théâtrale • Renforcer l'acquisition ou la maîtrise d'outils par la pratique régulière
Organisation pédagogique	• 2 cours de théâtre de 5h • 1 cours de chant, pratique corporelle, danse • 5 stages dans l'année • cours de Feldenkrais (écoute du corps en mouvement) + parcours du spectateur + spectacles et prestations publiques + participation à des projets transversaux avec les autres départements du CRD + cycle de préparation aux concours des écoles nationales

7.5 Le parcours pédagogique en formation musicale

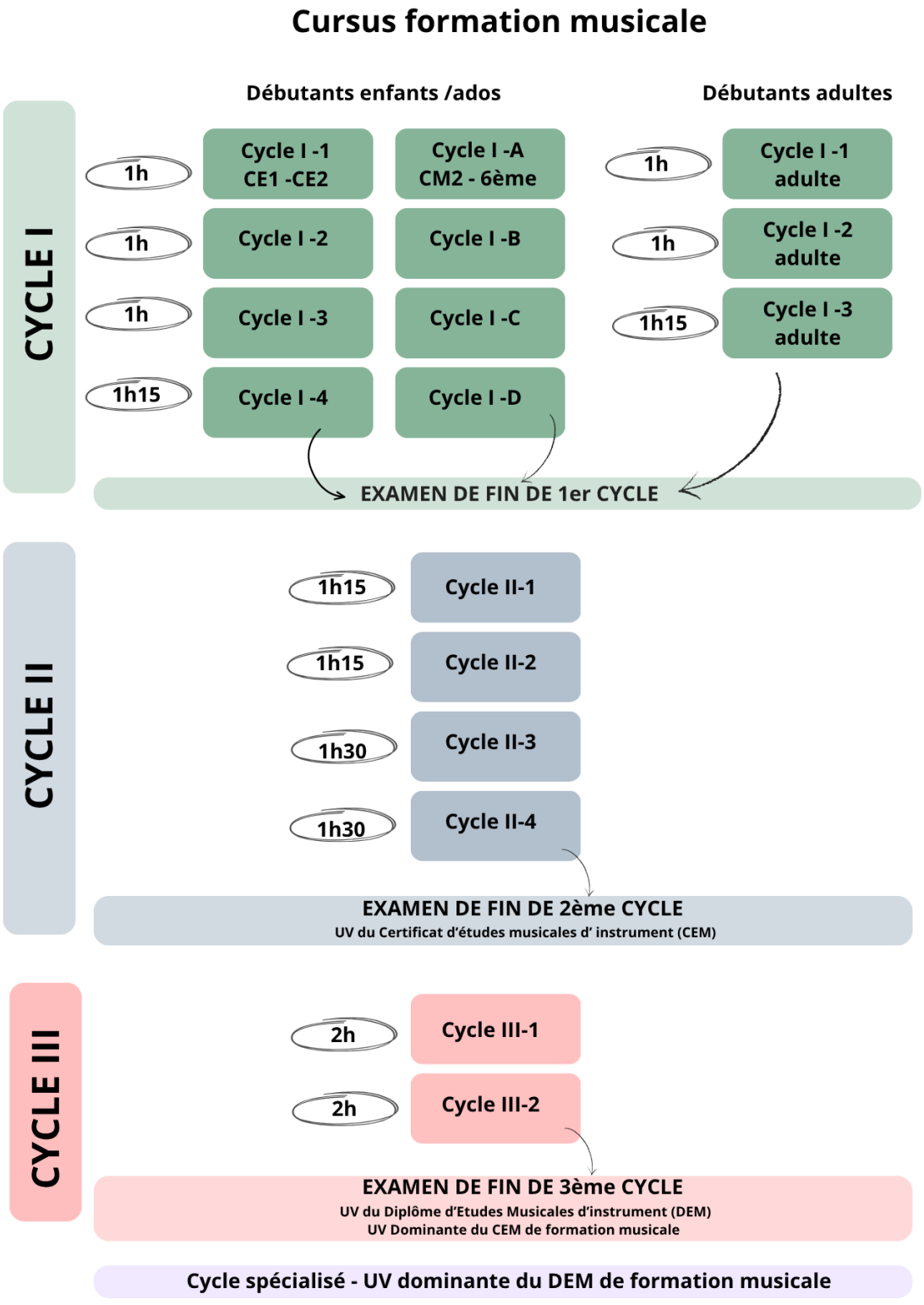

7.6 École d'art (EA)

L'École d'art propose un programme de cours (enfants, jeunes, adultes), stages, sessions courtes, conférences d'Histoire de l'art dont la description complète est déclinée dans sa brochure annuelle, disponible à l'accueil du Cyel et sur le site internet de la ville de La Roche-sur-Yon.

Cours jeunesse : dessin, peinture volume, photographie, gravure, pratiques numériques, atelier céramique

Objectif : favoriser la découverte de techniques, d'outils et de démarches propres aux arts plastiques

Public : élèves en primaire (cycles 2 et 3), collégiens

Cours lycées : bande dessinée, volume, dessin numérique, dessin et multiples

Objectif : développer la créativité et/ou poursuivre un parcours artistique, répondre à un enseignement technique et s'ouvrir à la création contemporaine.

Public : lycéens et étudiants

Parcours lycée :

Objectif : découvrir et appréhender un ensemble d'outils et de médias variés de la création contemporaine (outils numériques, dessin, peinture, multiples, installation, volume, céramique, modelage), découvrir des références artistiques

Public : lycéens

Rencontres dossiers :

Objectif : préparer aux concours d'entrée des écoles supérieures, soutenir la démarche des élèves et favoriser la construction des dossiers.

Public : lycéens en terminale préparant un ou plusieurs concours d'entrée dans une école supérieure

Chaque participant bénéficie de 15h d'accompagnement (5 créneaux de 3h) pour construire son dossier et élaborer son projet personnel, s'entraîner à la présentation orale, rencontrer d'autres candidats, échanger des références artistiques.

Cours adultes : construire les espaces, volume et céramique, estampe, tracer faire écrire, édition, dessin, bande dessinée, modèle vivant, aquarelle, peinture à l'huile, peinture(s), photographie, techniques mixtes

Objectif : proposer un apprentissage technique et théorique ouvert à tous, développer sa créativité et sa sensibilité, consolider ses connaissances à travers une pratique artistique.

Public : à partir de 16 ans

Conférences d'Histoire de l'art

Chaque année, en partenariat avec l'association Artaban l'École d'art propose un programme d'une trentaine de conférences d'histoire de l'art.

Stages

Des stages à destination des enfants, des lycéens et des adultes sont organisés 3 fois par an. Ils permettent un éveil ludique à des univers, des techniques et des références historiques et contemporaines.

7.7 Le parcours du spectateur

Les élèves du Conservatoire – École d'art bénéficient d'un « parcours du spectateur » développé avec les acteurs majeurs de la culture à La Roche-sur-Yon : Scène Nationale Le Grand R, Quai M, l'EPCCCY (cinéma le Concorde). Cette démarche s'inscrit pleinement dans la pédagogie du CRD-EA. L'équipe enseignante peut ainsi accompagner les élèves afin d'assister à différents spectacles. Le parcours du spectateur permet de développer le sens critique, la curiosité, la sensibilité à la diversité des formes artistiques, d'instaurer le goût d'aller au spectacle et participe à l'épanouissement de chacun. C'est aussi une occasion pour découvrir les différents métiers en lien avec le milieu artistique.

VIII- Evaluations des élèves en cursus Danse, Musique, Théâtre au CRD

8.1 Contrôle continu

Le contrôle continu est mis en place tout au long du cursus. Des bulletins semestriels complétés par l'équipe enseignante sont mis à la disposition des élèves et de leurs familles depuis la plateforme iMuse. Les appréciations prennent en compte l'évolution technique, l'acquisition des compétences attendues mais également des savoir-être tels que l'assiduité, l'implication, la curiosité dans la discipline, la capacité d'autonomie, le sens du collectif, la ponctualité.

8.2 Autoévaluation

L'autoévaluation, démarche qui vise à évaluer ses capacités par soi-même, est encouragée au sein de l'établissement afin que les élèves deviennent acteurs de leur apprentissage.

8.3 Evaluations de fin de cycle I

	Evaluations fin de cycle I
Danse	**Variations** du Minsitère de la Culture : • 1 variation classique • 1 variation contemporaine Passage en duo devant un jury composé : • De 2 jurys extérieurs • De la direction du CRD ou de son représentant (présidence du jury)
Musique	**Pratique instrumentale :** • Rencontre pédagogique avec un intervenant-jury extérieur (rédaction d'une note avec préconisations pour le passage de cycle) • Audition • Synthèse **Jury (audition et synthèse) :** • Direction ou son représentant et département pédagogique **Epreuves de Formation musicale :** • Écrit : analyse, relevé mélorythmique, relevés rythmiques (un binaire, un ternaire) • Oral : déchiffrage chanté, lecture de clé de fa sur le déchiffrage, lecture rythmique frappée déchiffrée, chant préparé par cœur avec les paroles, lecture mélorythmique avec clé au choix
Théâtre	• Évaluation continue, comprenant d'éventuelles présentations de travaux • Auto-évaluation lors d'un rdv de dialogue critique sur le parcours de l'élève

8.4 Evaluations de fin de cycle II

	Evaluations fin de cycle II
Danse	**Variations** du Ministère de la Culture : • 1 variation classique • 1 variation contemporaine Devant un jury composé : • De 2 jurys exterieurs • De la direction du CRD ou de son représentant (présidence du jury)
Musique	**Pratique instrumentale :** • Rencontre pédagogique avec un intervenant-jury extérieur (rédaction d'une note avec préconisations pour le passage de cycle) • Audition • Synthèse **Jury (audition et synthèse) :** • Direction ou son représentant et département pédagogique **Epreuves de Formation musicale** : • Ecrit : analyse, relevé polyphonique à parties manquantes, relevé monodique au piano, relevés rythmiques (un binaire, un ternaire), relevé harmonique • Oral : déchiffrage chanté, lectures de clés sur partition d'orchestre, lecture rythmique préparée en autonomie, 2 déchiffrages rythmiques , basses chiffrées chantées, polyphonie préparée avec paroles
Théâtre	• Evaluation continue, comprenant d'éventuelles présentations de travaux • Auto-évaluation lors d'un rdv de dialogue critique sur le parcours de l'élève

8.5 Evaluations de fin de cycle III

8.5.1 Certificat d'études chorégraphiques (CEC)

	Certificat d'Études Chorégraphiques (CEC)
Public	• Elèves en fin de cycle III • Avoir suivi au moins 2 à 5 ans de danse classique et contemporaine au Conservatoire ou justifier d'un niveau équivalent par l'équipe pédagogique
Unités de valeur	4 unités de valeurs (UV) à valider : • UV projet personnel dansé et entretien • UV variation classique • UV variation contemporaine • UV contrôle continu Ces 4 unités de valeur, notées sur 20, sont équivalentes à hauteur de 25% chacune. Les points obtenus dans une UV peuvent se cumuler avec une note minimale requise de 5/20. Les notes ne sont pas transmises.
Contenu de l'UV projet personnel	Prestation publique : • Durée : 3 à 8 minutes • En solo ou une pièce de groupe, partenaires transversaux (ex : élèves musiciens) Composition du jury : • 2 invités extérieurs spécialistes • la direction du CRD et/ou son représentant Objectifs : • Mettre en œuvre des compétences acquises dans les différentes pratiques • Exprimer des qualités techniques, artistiques et chorégraphiques • Savoir travailler avec des personnes ressources (ex: élèves dans d'autres disciplines, techniciens...) • Etre capable de travailler en autonomie

Si la prestation est jugée insuffisante par le jury, le CEC ne sera pas délivré. L'élève peut, dans ce cas, obtenir une attestation de parcours témoignant des années d'études au sein du Conservatoire.

8.5.2 Certificat d'études musicales (CEM)

	Certificat d'Études Musicales dominante instrumentale (CEM)
Public	• Elèves en fin de cycle III
Unités de valeur	3 unités de valeur (UV) à valider : • UV projet personnel comprenant 4 modules • UV formation musicale avec l'obtention de l'examen de fin de cycle II • UV contrôle continu évaluée par les professeurs d'instrument, de musique de chambre et la direction Les notes ne sont pas transmises.
Contenu de l'UV projet personnel	Prestation publique d'une durée de 20 minutes Composition du jury : • 2 invités extérieurs issus du milieu artistique • la direction du CRD et/ou son représentant Choix d'une thématique définie par l'élève et composition d'un programme comprenant : • 1 pièce de musique de chambre (répertoire de niveau cycle III) travaillée en cours de musique de chambre avec un professeurs et des élèves du Conservatoire • Des pièce en solo de niveau de cycle III (avec professeurs accompagnateurs) • 1 partie libre laissée au choix de l'élève et travaillée en autonomie avec possibilité de la présenter avec des musiciens amateurs extérieurs au Conservatoire Modalités d'évaluation du projet personnel : 4 modules d'un même coefficient • module 1 : les pièces instrumentales • module 2 : la pièce de musique de chambre • module 3 : le projet personnel dans son ensemble (choix des pièces, mise en perspective plateau, réalisation d'un programme papier, etc.) • module 4 : entretien avec le jury d'une durée de 10 minutes (5 minutes de présentation du projet, 5 minutes de questions ouvertes en lien avec le projet, le parcours au Conservatoire et les perspectives musicales de l'élève) Objectifs : • Mettre en œuvre des compétences acquises • Exprimer des qualités techniques et artistiques • Savoir travailler avec des personnes ressources (ex : élèves dans d'autres disciplines, techniciens...) • Etre capable de travailler en autonomie

Si la prestation est jugée insuffisante par le jury, le CEM ne sera pas délivré. L'élève peut, dans ce cas, obtenir une attestation de parcours témoignant des années études au sein du Conservatoire.

	Certificat d'Études Musicales dominante formation musicale (CEM)
Public	• Elèves en fin de cycle III
Unités de valeur	3 unités de valeur (UV) à valider : • UV formation musicale correspondant à un examen de fin de cycle III • UV instrumentale correspondant à un niveau de fin de cycle II • UV prestation publique (polyphonie ou arrangement instrumental composé par le candidat) Les notes ne sont pas transmises.
Contenu de l'UV formation musicale	Composition du jury (épreuve orale) : • 1 invité extérieur spécialiste • la direction du CRD et/ou son représentant • 1 professeur de FM de l'établissement Ecrit : analyse, 2 relevés rythmiques (binaire/ternaire), relévé monodique sur feuille blanche, relevé polyphonique avec parties manquantes, relevé harmonique Oral : 2 ou 3 déchiffrages rythmiques lus ou joués, déchiffrage instrumental, lecture sur partition d'orchestre, chant préparé en autonomie avec paroles, lecture rythmique préparée lue, chantée ou jouée, polyphonie préparée avec paroles, mémorisation instrumentale Objectifs : • Mettre en œuvre des compétences acquises • Exprimer des qualités techniques et artistiques • Savoir travailler avec des personnes ressources (ex : élèves du groupe de FM) • Etre capable de travailler en autonomie

8.5.3 Certificat d'études théâtrales (CET)

	Certificat d'Études Théâtrales (CET)
Public	• Elèves en fin de cycle III
Unités de valeur	3 unités de valeur (UV) à valider : • UV projet personnel • UV entretien avec le jury (durée : 15 minutes) • UV dossier de mise en scène Les notes ne sont pas transmises.
Contenu de l'UV projet personnel	Prestation publique d'une durée de 30 minutes Composition du jury : • 2 artistes professionnels • la direction du CRD et/ou son représentant Choix d'une thématique définie par l'élève et composition d'un programme comprenant : • 1 scène classique avec mise en situation de rejeu selon les directives du jury • 1 scène contemporaine avec mise en situation de rejeu selon les directives du jury • 1 partie libre Objectifs : • Mettre en œuvre des compétences acquises • Exprimer des qualités techniques et artistiques • Savoir travailler avec des personnes ressources (ex : élèves dans d'autres disciplines, techniciens...) • Etre capable de travailler en autonomie
Critères d'évaluation	UV projet personnel : • niveau de jeu de l'élève • capacité à rebondir sur une direction de parcours de scène et remise en jeu UV entretien avec le jury : • capacité à formuler à l'oral le projet personnel • capacité à développer un regard critique sur un travail personnel UV dossier de mise en scène : • qualité rédactionnelle • pertinence de l'écriture de mise en scène • intelligence dramaturgique du projet

Si la prestation est jugée insuffisante par le jury, le CET ne sera pas délivré. L'élève peut, dans ce cas, obtenir une attestation de parcours témoignant des années d'études au sein du Conservatoire.

Un memento apportant une aide pour la conception d'un programme, ainsi que des conseils techniques, est disponible auprès du chargé de diffusion. Il s'agit d'un document ressource pour les élèves danseurs, musiciens et comédiens.

IX- Le Cycle spécialisé en musique (CRD)

Le Conservatoire (CRD) propose un cycle de formation, appelé cycle spécialisé, à destination des élèves qui souhaitent acquérir un diplôme de fin d'études musicales (DEM). Le cycle spécialisé ouvre à la poursuite d'une pratique instrumentale pré-professionnalisante. C'est également une voie pré-professionnalisante préparant à l'entrée au sein des pôles d'enseignement supérieur. Il est organisé à l'échelle de la région Pays de la Loire dans le cadre du « Réseau 303 », regroupant les directions des Conservatoires. Le cycle spécialisé ne donne pas accès au statut d'étudiant.

	Cycle spécialisé musique dominante instrumentale
Durée	1 à 3 ans
Public	Elèves ayant validé un 2ème ou un 3ème cycle
Objectifs pédagogiques	• Acquérir les connaissances et la maîtrise permettant une pratique instrumentale de haut niveau • Développer sa culture musicale • Poursuivre des études dans l'enseignement supérieur • Participer activement aux projets de l'établissement (musique de chambre, orchestres, projets artistiques tranversaux dans les domaines de la danse, théâtre et arts plastiques)
Organisation pédagogique	• 1 cours instrumental (1h) • 1 cours de musique de chambre (1h) • 1 cours de formation musicale (2h) • 1 pratique collective vocale ou instrumentale (orchestres, ensembles, choeurs) (1h) + pratique régulière avec les pianistes accompagnateurs + projets pédagogiques + spectacles, auditions
Examen d'entrée	Examen d'entrée organisé au sein des Conservatoires de la région Pays de la Loire (Réseau 303) : • Prestation publique d'une durée de 10 à 15 minutes comprenant une oeuvre imposée et un complément de programme au choix du candidat. Le programme doit être conçu pour former un ensemble cohérent. Le nombre de pièces jouées peut varier, l'ensemble du programme étant cadré par le minutage. • Entretien avec le jury pour exposer le projet personnel et le parcours de formation du candidat • Dossier de candidature comportant une lettre de motivation, un CV, une fiche de parcours de scolarité établie par l'établissement d'origine, une attestion de niveau de FM, une liste des oeuvres abordées au cours des 3 dernières années (soliste, musique de chambre, orchestre, atelier vocal...) et une courte note écrite du professeur d'instrument sur la capacité de l'élève à intégrer le cycle spécialisé Composition du jury : • 2 jurys exterieurs dont un spécialiste de l'instrument choisi • la direction ou son représentant de l'établissement d'accueil Niveau de formation musicale requis : • être élève en cycle lll • tests d'aptitudes pour les élèves qui ne sont pas en cycle lll

Examen de sortie	4 unités de valeur (UV) à valider : UV intrumentale, UV formation musicale, UV musique de chambre, UV dossier de fin d'études **UV instrumentale :** Organisée au sein des Conservatoires de la région Pays de la Loire (Réseau 303) : • Prestation publique d'une durée de 20 à 25 minutes comprenant une oeuvre imposée et un complément de programme au choix du candidat. le programme doit être conçu pour former un ensemble cohérent. le nombre de pièces jouées peut varier, l'ensemble du programme étant cadré par le minutage. Composition du jury : • 2 jurys extérieurs dont un spécialiste de l'instrument choisi • la direction ou son représentant de l'établissement d'accueil **UV formation musicale :** • examen de fin de cycle lll Ecrit : analyse de 2 relevés rythmiques (binaire/ternaire), relévé monodique sur feuille blanche, relevé polyphonique avec parties manquantes, relevé harmonique / Oral : 2 ou 3 déchiffrages rythmiques lus ou joués, déchiffrage instrumental, lecture sur partition d'orchestre, chant préparé en autonomie avec paroles, lecture rythmique préparée lue, chantée ou juée, polyphonie préparée avec paroles **UV musique de chambre** **UV dossier de fin d'études :** • dossier d'analyse portant sur une problématique choisie par l'élève, en lien avec sa pratique instrumentale Les UV formation musicale, musique de chambre et dossier de fin d'études sont évaluées au sein du Conservatoire de rattachement de l'élève.
Diplôme	Diplôme d'Études Musicales (DEM)

	Cycle spécialisé musique dominante formation musicale
Durée	1 à 3 ans
Public	Elèves ayant validé un 3ème cycle en formation musicale
Objectifs pédagogi-ques	• Acquérir les connaissances et la maîtrise permettant une pratique instrumentale de haut niveau • Développer sa culture musicale • Poursuivre des études dans l'enseignement supérieur • Sensibilisation à la pédagogie de l'enseignement de la formation musicale
Examen d'entrée	• Elèves du CRD : obtenir une moyenne générale ≥ à A- à l'examen de formation musicale de fin de cycle 3 • Elèves du CRD n'ayant pas obtenu la moyenne requise : tests d'entrée • Nouveaux élèves : tests d'entrée
Examen de sortie	4 unités de valeur (UV) à valider : UV formation musicale, UV instrumentale ou vocale, UV culture musicale, UV dossier de fin d'études **UV formation musicale :** Organisée au sein des Conservatoires de la région Pays de la Loire (Réseau 303) : • Ecrit : relevé polyphonique, relevé monodique atonal, 3 relévés harmoniques, 2 commentaires d'écoute (1 dirigé, 1 libre), analyse de partition • Oral : 3 ou 4 déchiffrages rythmiques, lecture 7 clés sur partition d'orchestre, déchiffrage chanté atonal, déchiffrage chanté Bach, chant préparé en autonomie Composition du jury : • 1 jury extérieur spécialiste • la direction ou son représentant de l'établissement d'accueil • 1 professeur de FM de l'établissement **UV instrumentale ou vocale :** • avoir un pratique instrumentale ou vocale soutenue et se produire lors d'auditions et concerts **UV culture musicale :** • commentaire d'écoute et analyse d'une partition à l'écrit puis présentation orale et échange avec le jury **UV dossier de fin d'études :** • dossier d'analyse portant sur une problématique choisie par l'élève, en lien avec sa pratique instrumentale
Diplôme	Diplôme d'Études Musicales (DEM)

X- Les dispositifs particuliers au sein du CRD-EA

10.1 Le département Jazz – Musiques Actuelles Amplifiées (MAA)

10.1.1 Le Jazz

La département Jazz – MAA est ouvert à tous les instrumentistes et chanteurs à partir de 11 ans et étant au minimum en fin de 1er cycle. La pratique collective est au centre du projet pédagogique. La formation est dispensée sous la forme d'ateliers et propose un parcours diplômant (cursus jazz), un parcours personnalisé adulte, une formule accompagnement de groupe et un atelier chanson. L'écoute du jazz et des musiques actuelles et la constitution d'une culture musicale sont primordiales dans l'apprentissage.

	Cursus Jazz
Public	à partir de 11 ans
Contenu pédagogique	• Initiation jazz • Cycle I (2 ans) : atelier jazz 1h + pratique instrumentale (cours individuels ou semi-collectifs) + culture musicale • Cycle II (2 ans) : atelier jazz 1h30 + pratique instrumentale + culture musicale • Cycle III (2 ans) : atelier jazz 1h30 + cours instrumental + harmonie jazz, modules complémentaires, participation aux jams, maîtrise des standards usuels • Cycle spécialisé (2 ans) : atelier jazz 1h30 + cours instrumental + harmonie jazz, modules complémentaires, participation aux jams, maîtrise des standards usuels, projet personnel
Admission	• Initiation : audition sur un morceau au choix de l'élève et entretien • Cycles I, II et III : audition de 2 morceaux dans une liste imposée et entretien

	Parcours personnalisé adulte
Public	adultes musiciens amateurs et professionnels
Durée	2 ans
Objectifs	• pratiquer en ensemble • rencontrer d'autres musiciens • appréhender des esthétiques diverses
Admission	• Audition et entretien individuel • Admission selon les places disponibles

	Accompagnement de groupe
Public	formations musicales avec propre répertoire
Durée	2 ans
Objectifs	• approfondir l'improvisation, le son, l'arrangement, le fonctionnement du groupe (séance de 2h/mois)
Admission	Audition et entretien avec le groupe

	Atelier ChanSong
Public	
Durée	2 ans
Objectifs	• accompagner les projets de création de textes • se présenter en public
Contenu pédagogique	• 1 cours individuel par semaine pour la création de texte • accompagnement d'un pianiste-accompagnateur pour la mise en musique • 1 cours de culture musicale • accès aux modules complémentaires MAA
Admission	Audition

10.1.2 Musiques Actuelles Amplifiées (MAA)

Les ateliers de musiques actuelles amplifiées accueillent les musiciens souhaitant pratiquer en groupe et développer leur projet artistique (rock, pop, hip-hop, électro…). Ils sont ouverts à tous les musiciens instrumentistes et chanteurs à partir de 11 ans, non débutants pour la batterie, le piano et la guitare.

	Musiques actuelles amplifiées
Public	à partir de 11 ans
Parcours initiation	Cycle de 2 ans • 1 atelier de pratique collective : 1h/semaine • 1 cours d'instrument • 1 cours de culture musicale : 1h/semaine
Parcours personnalisé	3 cycles de 2 ans • atelier MAA : 1h30/semaine • 1 cours de culture musicale : 1h/semaine • 1 cours d'instrument (facultatif en fonction du niveau et des besoins) • participation aux modules complémentaires organisés sous forme de session
Admission	audition et entretien individuel

10.1.3 Musique assistée par ordinateur (MAO)

L'ordinateur est aujourd'hui un outil incontournable de la création musicale. Les cours de MAO s'adressent à tout musicien à partir de 13 ans. Ils permettent de s'initier ou d'approfondir l'utilisation des outils de création musicale assistée par ordinateur, de découvrir et d'expérimenter les techniques de composition sur ordinateur, d'aborder et de perfectionner l'utilisation des outils de MAO pour l'interprétation en live.

	Musique assistée par ordinateur (MAO)
Public	à partir de 13 ans
Niveau 1 Initiation	• 1 cours collectif : 1h/semaine découverte des logiciels, des contrôleurs utilisation des samples boucles, instruments virtuels, effets premières compositions
Niveau 2 Perfectionnement	• 1 cours collectif : 1h30/semaine • participation aux projets pédagogiques et pratiques collaboratives
Accompagnement de projet	A destination des musiciens et artistes ayant un répertoire personnel et original et souhaitant bénéficier d'un accompagnement pour développer leur projet.

10.1.4 Les modules complémentaires

Le département JAZZ- MAA organise des modules complémentaires sous forme de sessions ou cours dispensés au trimestre ou semestre.

- Module Musique Assistée par Ordinateur (MAO)
- Module Harmonie au clavier
- Module rythmique (atelier d'indépendance rythmique ou polyrythmie : cours collectif sans batterie)
- Module « Du studio à la scène » : le corps/la voix, l'énergie, le travail scénique, l'interprétation, le travail des chœurs, prendre sa place à l'intérieur d'un groupe et sur scène, clarifier ses choix vocaux, corporels, esthétiques, travailler sa présence scénique

- Technique vocale : ce module concerne les élèves chanteurs.ses des ateliers MAA et de l'atelier ChanSong.

10.2 La voix

Premier instrument, la voix fait appel au travail corporel et sensoriel. Maîtriser sa voix et pratiquer le chant sont essentiels dans tout enseignement musical. Le Conservatoire propose la pratique du chant choral, du chant lyrique et un atelier chanson *(cf. chapitre X point 1 Le département Jazz – MAA)*.

10.2.1 Les chœurs

	Chœurs enfants et jeunes
Chœur Petites Voix	• CE1-CE2 • 1 cours de 45 minutes
Chœur d'enfants	• CM1-CM2 • 1 cours de 60 minutes • 1 cours de technique vocale par petit groupe de 30 minutes
Chœur collège	• Elèves collégiens n'ayant pas mué • Chœur à voix égales • 1 cours de 60 minutes • 1 cours de technique vocale par petit groupe de 30 minutes
Chœur lycée	• Chœur à voix mixtes • 1 cours de 60 minutes
Maîtrise	• de la 6ème à la terminale • rencontre et audition préalable obligatoire • 2h30/semaine

	Chœurs adultes
Chœur à voix mixtes	• Ensemble de 60 choristes, hommes et femmes, chantant en polyphonie • Prérequis : expérience en chant de 2 ans minimum • 2h/semaine
Chœur de chambre	• Petit ensemble de 20 chanteurs • Prérequis : chanteur confirmé, pratique chorale, autonomie en lecture musicale • admission sur audition • 3h/semaine
Chœur de femmes	• Ensemble de 40 choristes chantant en polyphonie • Prérequis : expérience en chant de 1 an minimum • 2h/semaine

10.2.2 Le chant lyrique

La technique vocale est accessible à partir de 15 ans (après la mue). L'admission au sein de la classe de chant lyrique est prononcée après une audition (chant classique avec partition).

La classe de chant lyrique est organisée en un cursus composé de 3 cycles.

1er cycle : 3 ans
Découverte de l'instrument, trouver le juste placement corporel et vocal.

2ème cycle : 3 ans
Développement des acquisitions techniques et élargissement du répertoire vocal.

3ème cycle : 2 ans
Prépare à une pratique du chant autonome, se clôture sur un CEM présenté sous forme de projet chanté et mis en scène.

Le chant lyrique est également ouvert aux adultes en hors cursus *(cf. chapitre XII – Les dispositifs du CRD à destination des adultes).*

Un atelier lyrique est par ailleurs proposé : mise en situation scénique autour d'œuvres vocales (opéra, opérette, comédie musicale), sensibilisation au jeu de comédien-chanteur, réalisation d'un spectacle et représentation publique.

10.3 La direction de chœurs

La formation de chef de chœur est ouverte à tout musicien désirant s'initier ou se perfectionner à la direction de chœur sur un cycle de trois années (répertoire des polyphonies à voix égales et mixtes, analyse musicale, lecture des partitions).

Public : à partir de 16 ans, étudiants musiciens, chefs de chœur, professeurs des écoles de musique, professeurs de l'Education Nationale.

Prérequis : niveau confirmé en formation musicale

Un entretien avec le professeur de la discipline est effectué avant l'admission définitive.

10.4 L'accueil des personnes en situation de handicap

Le Conservatoire propose une pratique musicale adaptée pour les élèves en situation de handicap (troubles dys, troubles du spectre autistique, malvoyants, malentendants, déficience mentale ou motrice, etc.). Un professeur référent du Conservatoire est en charge d'accompagner les familles dans leur démarche, ainsi que l'équipe pédagogique par des actions de sensibilisation. L'enseignement est délivré en individuel et/ou collectif dans le cadre d'un parcours adapté défini grâce à un entretien préalable à l'inscription. Cet entretien entre le référent handicap et la famille permet d'établir le profil du demandeur et ses besoins pour élaborer une offre pédagogique personnalisée.

Le parcours adapté n'entre pas le cadre du cursus défini dans les chapitres VII et VIII. Ainsi, les évaluations en instrument et en formation musicale, la participation aux auditions et pratiques collectives ne sont pas obligatoires ou peuvent faire l'objet d'aménagements.

Durée du parcours adapté : 4 ans (à l'issue de cette période, renouvellement annuel possible sous réserve de l'accord de l'équipe pédagogique)

Par conventionnement, le Conservatoire peut également mettre en place des ateliers ponctuels sur demande des structures d'accueil handicap. Une rencontre entre la direction, le référent handicap et la structure d'accueil fixe les modalités de la convention (durée et calendriers des interventions, contenu pédagogique, tarification…).

L'École d'art accueille, quant à elle, la classe IME du collège Herriot et propose aux élèves la pratiques des arts plastiques.

Enfin, les locaux du CRD-EA sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

10.5 L’attention au corps

La pratique de la danse, de la musique et du théâtre demande un investissement corporel important pour atteindre la qualité du geste artistique avec efficacité et sans blessure. Un travail de conscience corporelle doit être développé le plus tôt possible dans l’apprentissage des techniques de la danse, de la musique et du théâtre, afin d’intégrer le corps dans une dimension artistique globale et pour porter une attention particulière aux risques corporels. Le Conservatoire intègre cette dimension en proposant des enseignements s'appuyant sur la méthode Feldenkrais en collectif et en individuel permettant d’acquérir une posture physique saine et plus largement une représentation corporelle et spatiale au service de son expression artistique.

Pratique corporelle pour l’interprète :

Objectifs de l’atelier : Prendre le temps de sentir les schémas habituels dans les postures et gestes artistiques effectués par les élèves. Défaire les « mauvaises habitudes ». Clarifier les appuis, la relation squelettique entre les différentes parties du corps pour gagner en efficacité avec moins d'efforts musculaires et limiter les troubles musculosquelettiques. Clarifier les sensations, améliorer la mobilité, la stabilité et comprendre comment s'appuyer sur son corps pour gérer le stress en situation de scène.

Publics : élèves à partir du lycée et adultes

Durée : 1 h

Travail individualisé sur la posture avec l'instrument à la demande des enseignants :

A partir de l’observation de l’élève en situation de jeu, la rencontre permet de mettre en place un protocole personnalisé pour comprendre l’origine des tensions ou douleurs ressenties et donner des outils pour modifier la posture ou pour acquérir des habitudes plus saines et efficaces. Ce dispositif est adapté à tous les élèves manifestant des douleurs ou ressentant des limites dans leur progression (qualité du son, aisance du corps, etc.). L’analyse du corps permet une progression technique, musicale et une plus grande autonomie de l’élève.

Public : tout élève à partir de 6 ans

Durée : entre 30 et 60 min

XI- Les dispositifs d’Éducation Artistique et Culturelle (EAC) du CRD-EA

11.1 Les Interventions en milieu scolaire (CRD)

Les écoles élémentaires de La Roche-sur-Yon peuvent bénéficier d’interventions en musique dispensés par des intervenants dumistes du Conservatoire. Ces interventions sont destinées aux classes des cycles 2 et 3. Elles répondent à une demande de l’école et s’inscrivent dans le cadre d’un projet pédagogique spécifique élaboré par un enseignant. Chaque projet est organisé sur une période de 15 semaines à raison d’une séance par semaine. Les projets peuvent faire l’objet d’une restitution publique au Conservatoire.

11.2 Le dispositif Orchestre à l'école et au collège (CRD)

Réunis autour d'un projet commun, musical et pédagogique, à savoir la création d'un orchestre, les élèves, accompagnés de professeurs du Conservatoire et des enseignants de l'école ou du collège, s'initient à la pratique instrumentale afin d'atteindre un niveau musical leur permettant de jouer ensemble. La pratique musicale contribue à donner aux élèves davantage de confiance en eux et développe leur estime de soi, leur personnalité et leur capacité de concentration. A l'échelle d'un groupe, elle contribue à entretenir un esprit de solidarité.

Ce dispositif fait l'objet d'un conventionnement entre le Conservatoire et les établissements scolaires partenaires. Trois établissements s'y inscrivent ; école élémentaire publique Pont Boileau, élémentaire publique Jean Yole et collège public Auguste et Jean Renoir.

11.3 Les Classes à horaires aménagés en musique (CHAM) – (CRD)

Les classes à horaires aménagés musique sont proposées pour permettre aux élèves de recevoir, dans le cadre des horaires et programmes scolaires, un enseignement artistique renforcé. Ce dispositif associe le Conservatoire aux collèges Herriot et Saint Louis de La Roche-sur-Yon et concerne les élèves de la 6ème à la 3ème. Les élèves en classe CHAM s'inscrivent pleinement dans le cursus musique défini pages 13 et 14 du présent règlement.

Le nombre limité de places nécessite la tenue d'une procédure de candidature à l'entrée en classe CHAM. Le niveau en pratique instrumentale et en formation musicale, la capacité à travailler en autonomie, la motivation générale et la capacité d'investissement sont pris en compte par la commission de sélection, composée de la direction du CRD et d'un représentant de l'Éducation Nationale.

Les élèves en classe CHAM sont accueillis une demi-journée par semaine (mardi ou jeudi) au Conservatoire afin de recevoir les enseignements suivants, pour un volume horaire maximum de 6h30 pour les classes de 6ème à 4ème et 7h pour la classe de 3ème :

- Cours de pratique instrumentale
- Cours de formation musicale
- Ateliers de pratique collective

En fonction du niveau de formation musicale, certains élèves peuvent se voir dispenser leur cours de formation musicale en dehors des horaires CHAM. Les pratiques collectives (improvisation, chœurs, musique de chambre, multi pianos, orchestres…) peuvent également être dispensées en dehors du temps CHAM.

Des restitutions publiques, des projets pédagogiques ou encore la participation à des orchestres et autres ensembles peuvent se dérouler en dehors du temps scolaire.

Les appréciations des professeurs du Conservatoire sont intégrées aux bulletins trimestriels établis par les collèges partenaires.

11.4 Les Classes à horaires aménagés en danse – théâtre (CHAD-T) – (CRD)

Les classes à horaires aménagés danse et théâtre sont proposés pour permettre aux élèves de recevoir, dans le cadre des horaires et programmes scolaires, un enseignement artistique renforcé. Ce dispositif associe le Conservatoire au collège Renoir de La Roche-sur-Yon et concerne les élèves de la 6ème à la 3ème.

Le nombre limité de places nécessite la tenue d'une procédure de candidature à l'entrée en classe CHAD-T. Le projet de l'élève, la motivation générale et la pratique en danse et théâtre sont pris en compte par la commission de sélection, composée de la direction du CRD et d'un représentant de l'Éducation Nationale.

Les élèves en classe CHAD-T sont accueillis une demi-journée par semaine (mardi ou jeudi) au sein du Conservatoire afin de recevoir les enseignements suivants, pour un volume horaire maximum de 6h en théâtre et 7h en danse :

- Cours de spécialité danse ou théâtre
- Atelier transversal danse et théâtre

Des restitutions publiques et des projets pédagogiques peuvent se dérouler en dehors du temps scolaire.

Les appréciations des professeurs du Conservatoire sont intégrées aux bulletins trimestriels établis par le collège partenaire.

11.5 Les options et spécialités danse, musique et théâtre en lycée (CRD)

Le Conservatoire (CRD) poursuit deux partenariats avec les lycées Pierre Mendès-France et Saint François d'Assise. Le partenariat avec le lycée Pierre Mendès-France comprend trois disciplines : danse, musique, théâtre. Celui avec le lycée Saint François d'Assise en intègre deux : la musique et le théâtre.

Les objectifs pédagogiques de ces partenariats sont :

- Favoriser la réussite scolaire et artistiques des élèves scolarisés dans l'un des lycées et inscrits au Conservatoire ;
- Renforcer, par une inscription au Conservatoire, les enseignements (option ou spécialité) dispensés par les lycées ;
- Permettre aux élèves de suivre une scolarité dans les conditions les plus satisfaisantes tout en développant des compétences artistiques ;
- Favoriser les projets pédagogiques communs entre les établissements (concerts, spectacles chorégraphiques et théâtraux, rencontres d'artistes, etc.)

11.6 Les dispositifs EAC de l'École d'art (EA)

Afin de proposer une pratique artistique à tous et de favoriser la rencontre avec les œuvres et les artistes, l'École d'art propose différentes actions d'Éducation Artistique et Culturelle.

Graphèmes : projet pédagogique en partenariat avec l'Artothèque de la médiathèque Benjamin Rabier ; exploration de la lettre et de l'image, des arts graphiques et de l'imprimerie.

Public : écoles élémentaires

Explorama : atelier de 3 séances d'arts plastiques pour éveiller la curiosité en questionnant le monde qui nous entoure / processus créatif de recherche graphique et d'expérimentation.

Public : écoles élémentaires

L'Art Aux Enfants : 12 modules thématiques permettant de sensibiliser les enfants aux arts plastiques et à l'art contemporain sur le temps des activités péri-éducatives / livrets et malles pédagogiques mis à disposition des écoles / formation d'animateurs et d'ATSEM à la mise en œuvre des modules pédagogiques.

Public : élèves des cycles 1, 2 et 3

Correspondance(s) : au travers des ateliers en dialogue avec l'artiste en résidence, favoriser la découverte de l'édition et de l'éducation aux médias en interrogeant les notions de référence artistique et de processus créatif.

Public : lycéens

Revue Bruire : en partenariat avec l'IUT de La Roche-sur-Yon, les étudiants du BUT Information/Communication participent à la construction et la diffusion de « Bruire », la revue annuelle de l'École d'art.

Public : étudiants

Parcours Artistique et Culturel : sous forme d'atelier, la classe IME du collège Herriot pratique les arts plastiques en s'inscrivant dans un parcours artistique et culturel où spectacles, films et concerts impulsent les explorations graphiques.

Public : classe IME du collège Herriot

XII- Les dispositifs du CRD à destination des adultes

12.1 Le cursus adulte musique (débutants et non débutants)

L'inscription en cursus musique est ouverte aux adultes sous réserve de places disponibles dans la pratique choisie. La direction du CRD, en charge de l'attribution des places, étudie le projet et la motivation du candidat. L'inscription en cursus induit de se présenter aux examens (pratique instrumentale et formation musicale) et de s'engager dans les projets de l'établissement. L'assiduité aux cours et un travail personnel conséquent sont indispensables à la progression.

Tout adulte débutant doit obligatoirement s'inscrire en 1ère année de cursus. Une évaluation de fin de 1ère année (pratique instrumentale et formation musicale) permet de définir les modalités de poursuite de l'élève adulte en 2ème année : maintien en cursus ou inscription en « parcours adulte ».

	Cursus	
	Adulte débutant	**Adulte non débutant**
Public	• adulte	• adulte ayant un projet spécifique nécessitant un apprentissage assidu sur plusieurs années • adulte poursuivant un projet en lien avec ses activités artistiques professionnelles • adulte ayant une demande motivée par un projet amateur
Contenu pédagogique	• 1 cours d'instrument hebdomadaire (30min) • 1 cours de formation musicale	• 1 cours d'instrument hebdomadaire (30min à 1h selon le cycle) • 1 cours de formation musicale (sauf en cas de validation du niveau CII-2 ou CII-4 nécessaire à la validation d'un CEM) • 1 pratique collective
Modalités d'admission	• entretien avec le professeur de l'instrument choisi pour formaliser le projet et la motivation • en fonction des places disponibles, la direction prononce l'admission	• entretien avec le professeur de l'instrument choisi pour formaliser le projet et la motivation • une évaluation de niveau (instrument et formation musicale) • en fonction des places disponibles, la direction prononce l'admission
Durée	*cf. chapitre VII - Le contenu pédagogique du CRD-EA*	

A noter, le cursus piano n'est pas ouvert aux adultes.

12.2 Le parcours adulte musique (non débutants)

	Parcours adulte
Public	• adulte ayant commencé l'apprentissage d'un instrument et souhaitant une remise à niveau ou un rattrapage des fondamentaux • adulte poursuivant un projet spécifique en lien avec une pratique collective • adulte ayant une démarche ponctuelle justifiée par un projet amateur
Contenu pédagogique	• 1 cours d'instrument (45 min toutes les 2 semaines) • 1 pratique collective • Facultatif : 1 cours de formation musicale
Modalités d'admission	• entretien avec le professeur de l'instrument choisi pour formaliser le projet et la motivation • en fonction des places disponibles, la direction prononce l'admission
Durée	2 ans (possibilité d'une 3ème année selon la motivation et les places disponibles)

L'assiduité aux cours et un travail personnel conséquent sont indispensables à la progression.

12.3 Les pratiques collectives

Les pratiques collectives sont ouvertes aux adultes et permettent de poursuivre une activité artistique au Conservatoire.

	Pratiques collectives
Danse	• 1 cours classique • 1 atelier contemporain
Musique	**Orchestres, consorts, ensembles :** • Orchestre d'Harmonie : instrumentistes à vent à partir d'un niveau de fin de cycle I ou ayant déjà une expérience d'orchestre • OCARYV (Orchestre de Chambre des Amateurs de La Roche-sur-Yon/Vendée) : instrumentistes ayant un niveau équivalent ou supérieur à la fin du cycle II • Philhar (orchestre d'harmonie partenaire du Conservatoire) • Atelier percussions traditionnelles maliennes • Ensembles instrumentaux **Chant** *(cf. chapitre X)* **:** • Atelier lyrique • Atelier Chanson'g • Chœurs adultes
Théâtre	• 1 stage de 18 heures sur une période de vacances scolaires
Autre	• Pratique corporelle pour l'interprète : méthode Feldenkrais adaptée aux instrumentistes, chanteurs, danseurs, comédiens.

XIII- Les clés de la réussite au CRD

13.1 Présence et assiduité dans le parcours

Une présence régulière en cours est indispensable au bon déroulement d'un parcours pédagogique. Cette régularité permettra à l'élève d'accéder à une certaine autonomie afin d'évoluer dans sa pratique et de prendre du plaisir.

Toute absence doit donc être justifiée et communiquée aux enseignants et à la scolarité du Conservatoire – École d'art. Toute absence injustifiée est notifiée aux représentants légaux.

Selon le règlement intérieur, toute absence non justifiée à trois cours donne lieu à un avertissement adressé aux représentants légaux et peut entraîner, si elle se reproduit ou se prolonge, l'annulation de l'inscription.

13.2 Travail en autonomie

Les élèves doivent pouvoir s'exercer quotidiennement en autonomie à leur domicile, à l'aide des exercices et consignes délivrés par leurs professeurs. Plus particulièrement, la pratique instrumentale demande à l'élève de fournir un travail régulier et en autonomie pour pouvoir évoluer dans les meilleures conditions possibles.

Les élèves peuvent également s'exercer en autonomie en réservant les salles et studios de répétition à l'accueil du CYEL.

13.3 Investissement dans les pratiques collectives et projets pédagogiques

Les pratiques collectives et les projets pédagogiques sont au cœur de l'enseignement du Conservatoire – École d'art et font pleinement partie du cursus des élèves à partir de la 2ème année de cycle I. Véritable atout pour le développement des élèves, ces temps forts allient plaisir et apprentissage de valeurs (écoute des autres, esprit d'équipe, solidarité, etc.).

13.4 Location d'instruments et achat de fournitures

Avant acquisition d'un instrument personnel, les familles peuvent louer un instrument appartenant au Conservatoire pour une durée d'une année et dans la limite des ressources du parc instrumental.

Certaines fournitures sont à la charge des familles ; manuels de formation musicale, partitions, cordes, anches, huiles, etc.

13.5 Utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque

La bibliothèque du Conservatoire est un lieu dont l'accès est gratuit et ouvert à tous. On y trouve des documents relatifs à la musique, à la danse et au théâtre : des partitions (environ 75 % du fonds) mais aussi des livres, des documents audiovisuels, des revues spécialisées…

Les collections de la bibliothèque sont constituées avec le concours des enseignants de l'établissement et sont donc susceptibles d'être un atout précieux pour l'apprentissage des élèves.

Les élèves peuvent emprunter l'ensemble des documents mis à disposition. La durée de prêt est d'1 mois (renouvelable). Les bibliothécaires comme les professeurs peuvent aider les élèves à trouver des documents correspondant à leur niveau.

La bibliothèque est aussi un espace de travail et de détente proposant une dizaine de places assises.

Son catalogue informatisé, commun avec celui des médiathèques, est par ailleurs consultable en ligne.

Annexe 1- Équipe pédagogique CRD-EA

Conservatoire (CRD)	École d'art (EA)
DANSE AIME Mélanie : danse classique DAILLOUX Camille : danse contemporaine GUILLER Romain : accompagnateur TRAVERS Benoit : accompagnateur VEZAT Juliette : danse contemporaine **MUSIQUE** ABADIE Agnès : hautbois ARNOUX Etienne : Musique Assistée par Ordinateur (MAO) AUBERT Sabrine : direction de chœurs et d'orchestres AUGER Fabrice : clarinette BADEAU Julie : violon BEHAGUE Alice : piano BERTHELIN Camille : percussions BESTAUTTE Éric : cor BLANCHET Timothée : formation musicale BOUCHET Thierry : chanson BOUVIER Astrid : harpe BRANCIARD Zuzana : violon, violon baroque CHARNOIS Patrick : ateliers jazz, saxophone jazz CHAUVEAU Sébastien : guitare jazz CHAVIGNAY Éric : basson COLLIN Florence : violon COULON Gaëlle : clavecin, orgue, basse continue DAVID Alain : trompette DELAMARRE Mathieu : contrebasse DENTIN Nathalie : chant lyrique DURANDIERE Alain : percussions FAURE Juliette : flûte traversière, traverso GAHON Basile : guitare GERVAIS Kevin : guitare basse, contrebasse jazz GOBERT Thomas : saxophone HEUZÉ Sophie : formation musicale, écriture JEHL Raoul : piano LACAZE Céline : intervention milieu scolaire LAPARRE Christophe : piano jazz LECHANTRE Arnaud : batterie jazz LEVY Joanna : pianiste accompagnatrice MASSOT Loïc : alto MICHON Corinne : piano MIEGEVILLE Philippe : trombone MOLLIER Alexandre : guitare NIGOGHOSSIAN Éva-Marina : flûte à bec, viole de gambe OSTER Stéphane : violoncelle OUVRARD Julien : batterie jazz PENICAUD Hélène : formation musicale PERRIN Dominique : chant choral PINEAU Patrice : trompette PINSON Marc : tuba PRAUD Véronique : intervention milieu scolaire PUJOL Valérie : méthode Feldenkraïs RELANDEAU Noël : pianiste accompagnateur ROBERT Lucie : intervention milieu scolaire ROUX Maryse : accordéon SAFAVI-MORINIERE Mitchka : piano SEZESTRE Marc : flûte traversière, piccolo VIEILLE Isabelle : piano **THEATRE** BRETHOME Laurent LOPEZ CRUZ Teresa REDAIS Anne-Lise	CAMPOS Sonia : estampe, édition, coordination EAC DAVID Lisa : dessin, édition, Tracer Faire Écrire, cours IUT et coordination Bruire HERPIN Jean : photographie, arts numériques JOSSO HAMEL Olivier : bande dessinée, dessin, modèle vivant LEVASSEUR Juliette : volume, céramique POUCHAIN Sophie : dessin, peinture, graphisme, arts plastiques SPARWASSER Gabriele : dessin, peinture, aquarelle, modèle vivant